

PRESENTATION SPEEDCOACHING

Saint-HUGUES



Description de la prestation :

Public : Tous Professionnels : Collaborateur, Manager ou Dirigeant

Objectifs : Accompagner une personne à partir de ses besoins professionnels spécifiques en vue d'obtenir des résultats concrets et mesurables dans sa vie professionnelle.

Par exemple :

- Développer son potentiel.
- Réfléchir à son avenir professionnel.
- Tirer parti du télétravail.
- Acquérir de nouvelles compétences et développer ses performances.
- Améliorer le management des collaborateurs et des équipes.
- Résoudre des difficultés relationnelles, organisationnelles.
- Préparer une intervention importante.

Démarche :

- Aucune réponse directe au coaché mais la construction de ses propres solutions par un processus collaboratif.
- Une orientation vers l'atteinte d'objectifs opérationnels : le but premier est d'aider au développement d'un plan d'actions afin d'atteindre les objectifs du coaché.
- Centré sur l'ici et maintenant : il ne vise pas à comprendre ou interpréter le passé.
- Une finalité : que le coaché devienne son propre coach : Pas de relation de dépendance et donc limité dans le temps
- Le coach professionnel satisfait à une obligation de moyens, et non pas de résultats. Il ne saurait être tenu pour responsable de la non-atteinte des objectifs fixés par la personne coachée.

Durée : 1 à 3 séances de 45 mn à 1h / toutes les 2 à 4 semaines / par téléphone ou visioconférence

Tarif : 45 € la séance / tarif solidaire limité à 3 séances pendant la durée de la crise sanitaire

Cadre de la prestation :

Préparation préalable obligatoire :

Avoir réfléchi à sa demande (questions à approfondir, situations professionnelles,..) et l'avoir faite parvenir au coach avant la 1ère séance.

Annulation ou retard

La personne accompagnée et le coach professionnel s'engagent strictement à honorer les rendez-vous fixés.

Tout report de séance doit ainsi être signifié à l'autre partie sous un délai minimum de 24h.

Déontologie

Le coach professionnel peut présenter à la personne accompagnée, si celle-ci le demande, le code de déontologie auquel il.elle se rattache.

En dehors de ce code, le coach professionnel garantit un style d'intervention basé sur des principes fondamentaux de : BIENVEILLANCE, NON-JUGEMENT, CONFIDENTIALITE ABSOLUE, BIENFAISANCE

Confidentialité

Le coach professionnel s'engage à la confidentialité et au secret professionnel relatif aux échanges qu'il a avec la personne accompagnée dans le cadre des séances.

Le coach professionnel pourra éventuellement en conscience et à titre tout à fait exceptionnel être conduit à alerter une autorité (médicale, managériale, familiale,...) – et de ce fait déroger en partie à son strict engagement de confidentialité – dans les cas suivants :

- Si le coaché manifeste par des signes observables et incontestables qu'il est dans une situation qui met en danger son intégrité physique ou psychique (burn out manifeste par exemple,...)
- Si le coaché manifeste une détermination consciente et affirmée d'opérer des actions résolument et manifestement nuisibles à autrui ou à soi